



Société anonyme au capital de 627.200 Euros
92-98, boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy
390.081.156 R.C.S NANTERRE

**Rapport de gestion du Conseil d'administration
sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018
incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018 et clos le 31 décembre 2018. Les informations relative au gouvernement d'entreprise sont également présentées dans ce rapport.

Nous rappelons qu'au 1^{er} janvier 2018 le groupe Keyyo se composait de deux entités juridiques, la société anonyme KEYYO, la société mère du groupe dont le siège se situe à Clichy, et la société CLEVER NETWORK, société fille rachetée en 2017 et basée à Saint Ouen.

Les actions de KEYYO sont admises aux négociations sur NYSE Alternext, Euronext Growth à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621, sous le code mnémonique ALKEY.

1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables IFRS.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de changements par rapport à l'exercice précédent.

2 - Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé :

2.1. KEYYO, Résultats Sociaux

Suite à son recentrage stratégique sur le segment entreprise, les activités BtoB de Keyyo SA ont enregistré une croissance de 14% en 2018 à 26.981K€. A noter, ce chiffre d'affaires est présenté hors impact IFRS15.

Les couts directs sont de 8.791 K€ en 2017 contre 8.184 K€ l'an dernier, la marge brute passe donc de 15.516 K€ à 18.191 K€, +1.9 points à 67.4%. Cette importante croissance s'explique par la poursuite de la croissance sur les segments les plus rentables de notre activité et par une renégociation de certains tarifs d'achats en cours d'exercice.

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 26.956 K€ contre 22.688 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 18.8% au cours de l'exercice.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 7.391 K€ contre 5.971 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 23.85% et après une croissance de 9.5% en 2017. Cette évolution s'explique principalement par les honoraires non récurrents engendrés par notre rapprochement avec Bouygues Telecom pour 1.109K€.(175K€ de frais non récurrents en 2017 engagés dans le cadre du rachat de la filiale Clever Networks)

Les impôts et taxes s'élèvent à 601 K€ contre 481 K€ sur l'exercice précédent. Cette augmentation est proportionnelle au développement de l'activité entreprise et de la valeur ajoutée.

Les charges de personnel s'élèvent à 8.004 K€ contre 6.383 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 1.621K€ ou 25.4%. Cette croissance est liée à l'accroissement de nos recrutements en 2017 et 2018 afin de soutenir le développement commercial de l'entreprise. Ces recrutements concernent principalement les services commerciaux, techniques et supports clients.

Keyyo opte pour une comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales. Cette aide représente un montant de 145 K€ pour l'exercice et a notamment permis le recrutement de nouveaux talents dans les différents services du groupe.

Les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations s'élèvent à 1.510 K€ contre 1.292 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 17%. Cette croissance est principalement due à la hausse des investissements de R&D, de matériels réseaux, et au développement du parc clients qui génère une hausse des matériels clients immobilisés.

Les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 228 K€ contre 57 K€ en 2017. Le groupe a enregistré une dégradation des impayés clients sur l'exercice ; principalement liée à l'accélération de sa croissance.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont nulles en 2018, elles représentaient 19K€ en 2017.

Les autres charges s'élèvent à 431 K€ contre 300 K€ l'exercice précédent, soit une hausse de 131 K€. Les principales raisons de cette diminution sont la hausse des frais de licences et droits d'auteurs ainsi que l'augmentation des pertes pour créances irrécouvrables qui passent de 129K€ à 232K€ en 2018.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 1.572 K€ contre 2.211 K€ l'an dernier, soit une baisse de 639 K€ ou 29%. Hors éléments non récurrents liées au rapprochement avec le groupe Bouygues Telecom, le résultat d'exploitation progresse de 295K€ à 2.681K€ contre 2.386K€ l'an passé (+12%).

Le résultat financier fait apparaître une charge de 12K€ contre un gain de 6 K€ en 2017. Keyyo a enregistré 52 K€ de solde de plus-value avec son contrat de liquidité du fait de la hausse de cours du titre Keyyo. Le coût net de nos intérêts financiers est une charge de 40K€, nous avons provisionné l'intégralité des 23K€ de valeur des titres IP-Cash.

Après un résultat exceptionnel négatif de 35 K€, et une charge d'impôt négative de 11K€ le résultat net de l'exercice 2018 s'élève à un bénéfice de 1.535 K€ contre 1.990 K€ en 2017, -23%.

Le total du bilan s'élevait à 22.918 K€ en 2018 contre 24.415 K€ sur l'exercice précédent.

La société dispose d'une trésorerie disponible brute de 8.416 K€ au 31 décembre 2018, et de 531 K€ nette d'emprunts et concours bancaires qui représentent 7.885 K€.

2.2. KEYYO Clever Networks, Résultats Sociaux

Acquise fin 2017, la société Clever Networks est un opérateur spécialisé dans les offres réseaux, VPN et SD Wan auprès des PME. Au 31/12/2018 Keyyo détient 75% de la structure et consolide ces comptes par intégration globale.

Au 31 décembre 2018, l'activité de cette filiale fait apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 4.636 K€ contre 3.948 K€ pour l'exercice précédent (+17%)
- Du fait des synergies obtenues avec Keyyo, et de frais non récurrents enregistrés en 2017 la marge s'élève à 2.302K€ contre 1.745K€ en 2017 (+32%)
- Les frais de personnel progressent de 9% à 1.053K€
- Le résultat d'exploitation est de 376K€ contre une perte de 540K€ l'année précédente ;
-Le résultat net est de 358K€ contre une perte de 463K€ en 2017

2.3. Groupe KEYYO, Résultats Consolidés selon les normes IFRS

Les résultats 2018 sont désormais retraités avec la nouvelle norme comptable IFRS 15. Cette norme impacte notamment la présentation du chiffre d'affaires de l'exercice.

Le chiffre d'affaires groupe 2017 représentait 24.407K€ dans la présentation de l'an passé son retraitement en 2018 selon IFRS15 le positionne à 21.900K€. Les charges d'exploitation représentaient 22.037K€ selon cet ancien mode de présentation, elles figurent à 19.530K€ pour 2017 selon la nouvelle norme.

Le chiffre d'affaires 2018 du groupe s'élève à 29.350 K€ contre 21.900 K€ en 2017, soit une hausse de 34%. La croissance organique de Keyyo est de 13%, le solde provenant de l'intégration de Keyyo Clever Networks.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à 27.336 K€ pour l'exercice écoulé contre 19.530 K€ l'an dernier. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à 2.014 K€ contre 2.370 K€ en 2017.

Le résultat opérationnel récurrent 2018 s'élève à 3.215 K€ contre 2.706 K€ l'année précédente.

Le résultat financier se solde par une charge de 31K€ contre 6 K€ de gain l'année précédente.

En conséquence, et après prise en compte d'un produit d'impôt sur les résultats de 198 K€, le résultat net du groupe s'élève à un bénéfice de 2.182 K€ contre 2.385 K€ en 2017.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2018 s'élève à 24.792 K€ contre 25.364 K€ l'année précédente.

3 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

3.1. Pour KEYYO :

Depuis plusieurs années KEYYO s'est appliquée à développer des services de téléphonie innovants dédiés aux entreprises. Le développement de nouvelles couches de services années après années permet à Keyyo d'adresser une clientèle de plus en plus large et des entreprises de taille croissante.

Sur un marché des télécoms extrêmement concurrentiel et en phase de basculement vers la fibre et le tout IP, KEYYO poursuit sa stratégie de développement de son activité à destination des PME, qui représente désormais l'intégralité de son activité.

Fort de nos innovations nous prévoyons de maintenir une croissance soutenue sur le segment Entreprise aussi bien en vente directe, qu'indirecte.

Les objectifs du Groupe KEYYO sont :

- De préserver, développer et étendre le contenu technique et industriel de l'entreprise en préservant son indépendance technologique ;
- De déployer un catalogue de services de téléphonie hébergée unique en France ;
- D'acquérir et de faire évoluer des briques de solutions métiers acquise au travers de partenariats ou d'acquisition de nouvelles filiales ;
- De valoriser sa plate-forme unique sur le marché Telecom et d'accélérer sa croissance au travers du développement de contrats de vente indirecte.

Le rapprochement avec le groupe Bouygues Telecom fin 2018, évoqué au point 4, doit permettre à Keyyo d'accélérer un peu plus son développement sur le marché des télécom BtoB en bénéficiant de synergies financières et commerciales apportées par un des acteurs majeurs du marché français des télécom.

3.2 Pour CLEVER-NETWORK :

La société Clever-Network a été acquise le 31 décembre 2017. Elle est spécialisée dans les solutions réseaux VPN et SD Wan à destination des PME. La société Clever Network réalise désormais un peu plus de 4.6M€ de CA avec une croissance de 15% par an. Son activité économique génère des profits depuis 2018 grâce à la croissance et aux synergies réalisées à la suite du rapprochement avec Keyyo.

La société Clever Network devrait poursuivre sa croissance dans les années à venir tout en bénéficiant des fonctions supports du groupe et de mise en commun de certains coûts opérationnels et réseaux, ces nouvelles synergies et la croissance réalisée nous permettent d'envisager un EBIT en croissance en 2019.

Le management de Clever Network a souhaité investir dans le projet industriel et racheté 25% des titres de la filiale à leur valeur d'achat en mars 2018. Après cette rétrocession, Keyyo dispose de 75% des titres et droits de vote de Clever Network.

4 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

Le 18 janvier 2019, Bouygues Telecom a finalisé l'acquisition de l'intégralité des 854.316 titres détenus par Messieurs, Philippe Houdouin, Silvère Baudouin, Christophe Sollet, Michel Picot, Éric Saiz, Dominique Roche, HIFIC1 ainsi que Financière Arbevel. A cette date Bouygues Telecom détenait 43.6% du capital et 42.1% des droits de vote de la société Keyyo.

Le 7 février 2019, Bouygues Telecom, a lancé une OPA sur le solde des titres composant le capital de Keyyo, à l'issue la première vague d'OPA, Bouygues détient 1.674.753 actions représentant 85.45% du capital. Le 25 mars 2018, Bouygues Telecom a réouvert une seconde phase d'OPA aux mêmes conditions, le 15 avril, à l'issue de cette deuxième vague Bouygues Telecom détenait 1.709.432 actions soit 87.22% du capital.

5 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2018.

6 - Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté :

• Facteurs de risques liés à la société KEYYO

- *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP de KEYYO est achevée mais la croissance de l'activité nécessite régulièrement de nouveaux investissements réseaux qui doivent être financés. Le développement commercial de la société nécessite également, et régulièrement des investissements supplémentaires humains et financiers pour accompagner les nouveaux clients du groupe.

Dans ce cadre, et bien que Keyyo ait toujours su se développer en autonomie, la prise de contrôle d'un acteur majeur du marché, le groupe Bouygues Telecom sécurise en majeure partie le risque lié à une insuffisance de trésorerie pour financer la croissance.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

KEYYO anticipe de poursuivre une accélération de croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines techniques, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés est liée par des clauses de non-concurrence, les ressources clés disposent généralement d'actions gratuites. L'arrivée au capital de Bouygues Telecom permet à Keyyo de bénéficier d'un support d'un grand groupe pour mieux accompagner et structurer cette croissance.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

KEYYO compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement extrêmement mouvant. Compte tenu de sa taille, KEYYO peut se montrer plus agile que ces concurrents mais doit cibler plus précisément ses orientations technologiques.

Un mauvais choix et/ou une maîtrise technique insuffisante pourraient conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net social au cours des dernières années est la suivante :

+ 1.238 K€ au 31/12/2014 ;
+ 1.687 K€ au 31/12/2015 ;
+ 1.885 K€ au 31/12/2016 ;
+ 1.990 K€ au 31/12/2017 ;
+ 1.535 K€ au 31/12/2018.

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

Depuis 5 ans Keyyo réalise des bénéfices constants grâce au développement de son activité à destination des PME. Néanmoins, compte tenu de son historique, de sa taille, des coûts à mettre en œuvre pour poursuivre son développement, des évolutions rapides du marché, et du contexte économique du secteur des télécom, la rentabilité future de la société reste susceptible de se dégrader.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En effet, le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte – le chiffre d'affaires se diluant sur un nombre croissant de clients année après année.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par KEYYO représentent une charge de 51 K€ en 2018.

Elles couvrent les risques suivants :

- Responsabilité civile professionnelle	11 K€ ;
- Multirisque bureau	22 K€ ;
- Responsabilité des dirigeants	7 K€ ;
- Véhicules	11 K€.

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible. En effet, notre parc compte désormais près de 18.000 clients et les 2 premiers sont client d'importants opérateurs français dont le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de liens et de minutes internationales chez eux.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client :	4.6 % du CA ;
10 premiers clients :	16.9 % du CA
100 premiers clients	31.1% du CA
1000 premiers clients	59.0% du CA

- *Risques de taux de change*

Toutes les ventes de la société et la très grande majorité de ses achats sont libellés en euros. Notre exposition à la volatilité des cours est donc limitée à certains achats de matériels réalisés en zone dollar. L'activité de la société est peu sujette au risque de taux de change.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges pouvant en résulter ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- Facteurs de risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

KEYYO, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technologique, marketing et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ARCEP dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société n'a pas connaissance d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

- *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas pour les sociétés détenant en propre un réseau de téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

- *Risques liés aux marchés financiers*

La société Keyyo est détenue à près de 85% par le groupe Bouygues Telecom et elle détient elle-même plus de 8,5% de ses titres en autocontrôle. Bouygues Telecom a par ailleurs annoncé son souhait de retirer le titre de la cote s'il atteignait le seuil de détention nécessaire. Il apparaît donc que le risque lié au marché financier est sérieusement réduit désormais.

7 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients de Keyyo

Solde des Fournisseurs au 31/12/2018 en K€		En %	Solde des Fournisseurs au 31/12/2017 en K€		En %
Echus	528	25%	Echus	517	23%
A échéance à 30 J	1 205	58%	A échéance à 30 J	1 429	65%
A échéance à 60 J	342	16%	A échéance à 60 J	256	12%
Total	2 075	100%	Total	2 203	100%

Les règlements fournisseurs sont principalement effectués dans un délai de 30 jours à date de facture.

Les délais de paiements clients sont généralement au comptant à l'exception des contrats grands comptes et de ceux avec l'administration. L'encours client représente moins environ 4% du CA annuel 2018.

Solde des Clients au 31/12/18 en K€		En % du CA	Solde des Clients au 31/12/2017 en K€		En % du CA
Non Echus	874	3,2%	Non Echus	949	4,0%
Echus < 3 Mois	84	0,3%	Echus < 3 Mois	42	0,2%
Echus < 1 an	112	0,4%	Echus < 1 an	76	0,3%
Echus > 1 an	41	0,2%	Echus > 1 an	90	0,4%
Total	1 111	4,1%	Total	1 157	4,9%

8 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2018, la société a poursuivi ses efforts de recherche et développement et immobilisés 534 K€ dans ses comptes sociaux, contre 485 K€ un an plus tôt.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- Le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- L'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- Les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- Le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

9 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2018, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

En K€	31/12/2018
- Actions relatives au Contrat de liquidité	148
- Titres affectés au Plan d'actions gratuites	235
- Comptes à Terme et intérêts	5.001
Total des valeurs mobilières	5.384

10 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 36 K€.

11 - Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés :

Le 31 décembre 2017, Keyyo a pris le contrôle du capital de la société Clever-Network, basée en France à Saint-Denis et spécialisée dans les solutions télécom réseau et VPN. Keyyo a rétrocédé 25% des titres de cette filiale à son management historique, au prix d'achat, en mars 2018.

Il n'y a pas eu d'autres prises de participation au cours de l'exercice.

12 - Informations sociales :

Les effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

Effectif de la société	2018-12	2017-12	VAR
- Cadres	78	55	42%
- Non Cadres	70	64	9%
- Apprenti	5	1	400%
Total	153	120	28%
- Keyyo	138	117	18%
- Keyyo Proximité (absorbée par Keyyo le 01/01/2018)	0	3	-100%
- Clever Networks (Indus depuis 01/01/2018)	15	0	N/A

13 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de KEYYO sur l'environnement est particulièrement faible.

14 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

15 - Capital et droit de vote

Au 31 décembre 2018 le capital de Keyyo se composait de 1.960.000 titres se répartissant de la manière suivante :

	31/12/2017		31/12/2018	
	Titres	DDV	Titres	DDV
Management	31,8%	46,9%	31,8%	48,0%
Apicap	8,0%	6,5%	0,0%	0,0%
Autocontrôle	8,5%	0,0%	8,6%	0,0%
Arbevel	NC	0,0%	8,6%	6,8%
Flottant	51,7%	46,6%	51,0%	45,2%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

15.1 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est précisé que 854.361 actions étaient en cours d'acquisition par la société Bouygues Telecom au 31/12/2018.

Le 18 janvier 2019, Bouygues Telecom a finalisé l'acquisition de l'intégralité des 854.316 titres détenus par Messieurs, Philippe Houdouin, Silvère Baudouin, Christophe Sollet, Michel Picot, Éric Saiz, Dominique Roche, HIFIC1 ainsi que Financière Arbevel. A cette date Bouygues Telecom détenait 43.6% du capital et 42.1% des droits de vote de la société Keyyo.

Le 7 février 2019, Bouygues Telecom, a lancé une OPA sur le solde des titres composant le capital de Keyyo, a l'issue la première vague d'OPA, Bouygues détenait 1.674.753 actions représentant 85.45% du capital.

Le 25 mars 2019, Bouygues Telecom a réouvert son offre publique d'achats pour 3 semaines aux mêmes conditions. A l'issue de cette seconde phase, Bouygues Telecom détient 1.709.432 actions Keyyo représentant 87.22% du capital.

15.2 - Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2018, Keyyo détenait un total de 168.415 titres d'autocontrôle dont 4.415 titres relatifs au contrat de liquidité. La valeur d'achat de ces titres était de 2.445K€, la valeur unitaire de marché au 31 décembre de 33.80€, soit 5.687K€ pour l'ensemble des titres.

15.3 - Programme de rachat d'actions propres :

L'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2018 a autorisé le Conseil d'Administration avec faculté de subdéléguer au Directeur Général à faire acheter ses propres actions par la société dans le cadre d'un nouveau plan de rachat d'actions dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Un programme de rachat a par conséquent été signé le 18 juin 2018 avec les objectifs tels que voté par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2018.

Aucun rachat de titre n'a été réalisé dans le cadre de ce programme.

Il est en également rappelé qu'un contrat de liquidité a été conclu avec GILBERT DUPONT.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50.000 € en espèces ;
- 10.000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, figuraient au 31 décembre 2018 au compte de liquidité les moyens suivants :

- 113.303 € en espèces ;
- 4.415 actions.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2018 et conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- le nombre des actions échangées au cours de l'exercice : 88.274 actions
- cours moyen des achats à 25,69 €,
- cours moyen des ventes à 25,66 €
- le montant des frais de négociation : néant
- le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 168.415 titres.
Il est rappelé que la société détient 4.415 titres au sein d'un contrat de liquidité
- leur valeur évaluée au cours d'achat : 2.445K€ (y compris contrat de liquidité).

16 - Plan d'attribution gratuite d'actions :

Dans sa seizième résolution, l'assemblée générale Mixte du 7 juin 2018 a délégué au conseil d'administration de Keyyo avec possibilité de subdélégation au président, la possibilité de mettre en place d'un plan d'actions gratuites en faveur des salariés et des membres du conseil d'administration pour un total de 55.000 titres.

Dans son point 2, le conseil d'administration du 18 juin 2018 a subdélégué au président la possibilité d'attribuer une première enveloppe de 17.750 actions. Ce plan prévoit une période d'acquisition des titres de 1 an et une période de conservation de 1 an.

En juillet 2018, le président du conseil d'administration a décidé d'attribuer dans le cadre de cette délégation une première enveloppe de 16,750 titres en faveur des salariés de Keyyo.

Les actions gratuites distribuées seront prises sur les titres figurant actuellement dans les 164.000 actions composant l'autocontrôle hors contrat de liquidité.

Il est indiqué qu'un rapport sur les attributions gratuites réalisées en 2018 est établi conformément à l'article L225-197-4 du Code de commerce.

17 - Approbation des comptes et affectation du résultat social :

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à la somme de 1.535.420,70 € au compte report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons que le montant du dividende mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Exercice clos le :	Dividende par action	Nombre d'actions ayant perçu le dividende	Distribution nette totale
Le 31/12/2017	0.40 €	xx	xx
Le 31/12/2016	0.35 €	1.791.741	627.109,35 €
Le 31/12/2015	0,35 €	1.962.000	686.700,00 €

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 36 K€ et qui ont augmenté le bénéfice imposable à due concurrence.

18 – Rapport sur le gouvernement d’entreprise

18.1- Option choisie pour l'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a modifié le 18 janvier 2019 les modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce .

Suite au rachat par Bouygues Telecom des titres détenus par le management ainsi que certains actionnaires clés, Monsieur Philippe Houdouin a démissionné de ses fonctions de directeur général le 18 janvier 2019.

Le Conseil du 18 janvier 2019 a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général. En conséquence Monsieur Luc PERRAUDIN a été nommé directeur général et assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Monsieur Philippe HOUDOUIN reste président du Conseil d'administration.

Au titre du présent rapport nous vous présentons les informations du gouvernement d'entreprise sur l'exercice écoulé.

18.2 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

18.2.1 Rémunération du Directeur Général

Le Conseil d'administration en date du 13 avril 2018 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2016 a décidé à l'unanimité de rémunérer Monsieur Philippe Houdouin pour ses fonctions de Directeur Général à hauteur de 10K€ bruts mensuels à compter du 1^{er} mai 2016.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2018 une rémunération brute de 120 K€.

18.2.2 Rémunération du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1^{er} janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2018 une rémunération brute de 24 K€.

18.2.3 Rémunération des Administrateurs

L'assemblée générale mixte du 7 juin 2018 a décidé dans sa neuvième résolution d'allouer 36K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'administration du 20 juin 2016 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, la répartition est la suivante :

- Philippe HOUDOUIN	11.250 €
- MAGELIO Capital :	2.250 €
- Delphine DROUETS	11.250 €
- ADVEST	11.250 €

Cette répartition a été validée par le conseil d'administration du 18 janvier 2019.
Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

18.3 - Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

18.3.1 Pour la société KEYYO :

Monsieur Philippe Houdouin a été nommé administrateur de la société le 19 mai 2006 et renouvelé dans son mandat par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2018.

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin assume également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société KEYYO. Il a été renouvelé dans son mandat par le Conseil d'administration du 13 avril 2018 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2023. Cette décision a été validée par l'assemblée générale du 7 juin 2018.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Philippe Houdouin au cours des 5 derniers exercices :
Les mandats exercés en 2018 le sont toujours à la date d'émission de ce document à l'exception du mandat de directeur général de Keyyo. Monsieur Philippe HOUDOUIN a démissionné de son mandat de directeur général lors du conseil d'Administration du 18 janvier 2019 mais conserve ses mandats d'administrateurs et de président du conseil d'administration de la société.

Société	Mandat	2014	2015	2016	2017	2018
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo	Directeur Général	x	x	x	x	x
Keyyo	Président du Conseil d'Administration	x	x	x	x	x
Magelio	Président	x	x	x	x	x
Lascom	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo Proximité	Rep. Perm. du Président personne morale Keyyo	x	x	x	x	-
Snapp SAS	Membre du Comité de supervision	-	x	x	x	x

Madame Delphine Drouets a été nommée en qualité d'administrateur de la société par cooptation du conseil d'administration du 16 octobre 2015 en remplacement de Monsieur Bernard-Louis Roques, démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier. Cette nomination a été ratifiée dans la sixième résolution de l'assemblée générale du 15 juin 2016.

Le mandat de Madame Delphine Drouets a été renouvelé pour une durée de six ans par l'assemblée générale Mixte du 7 juin 2018.

Madame Delphine Drouets a démissionné de ses fonctions d'administrateurs lors du conseil d'Administration du 18 janvier 2019.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Delphine Drouets au cours des 5 derniers exercices.

Société	Mandat	2014	2015	2016	2017	2018
Keyyo	Administrateur	-	x	x	x	x
Antalis International	Administrateur - Président du comité des comptes	-	-	-	x	x
ATTI	Administrateur	x	-	-	-	-
Apps2com	Membre de l'Advisory Board	-	x	x	-	-

x : année d'exercice du mandat

La société Magelio Capital SAS, représentée par Madame Florence Hussenot-Desenonges, a été nommée en qualité d'administrateur de la société par cooptation du conseil d'administration du 28 février 2017 en remplacement de Monsieur Michel Picot démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Cette décision a été ratifiée par la septième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017.

Le mandat de la société Magelio Capital SAS a été renouvelé pour une durée de six ans lors de l'assemblée générale Mixte du 7 juin 2018.

La société Magelio Capital SAS a démissionné des ses fonctions d'administrateur lors du conseil d'administration du 18 janvier 2019.

Ci-dessous l'intégralité des mandats exercés par Madame Hussonot-Desenonges au cours des 5 derniers exercices.

Société	Mandat	2014	2015	2016	2017	2018
Keyyo	Administrateur	-	-	-	x	x
Adwise	Directrice Generale	x	x	x	x	x
Magelio Capital	Directrice Generale	x	x	x	x	x

x : année d'exercice du mandat

La société **Advest SASU** représentée par **Monsieur Michel Picot** a été nommée en qualité d'administrateur de la société par cooptation du conseil d'administration du 28 février 2017, en remplacement de Monsieur Silvère Baudouin démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Cette décision a été ratifiée par la sixième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2017.

La société **Advest SASU** a démissionné des ses fonctions d'administrateurs lors du conseil d'administration du 18 janvier 2019.

Ci-dessous l'intégralité des mandats exercés par Monsieur Michel Picot au cours des 5 dernières années.

Société	Mandat	2014	2015	2016	2017	2018
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Advest SAS	Président	x	x	x	x	x
Eurobio	Membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Amisco NV (Belgique)	Membre du Conseil de Surveillance	x	-	-	-	-
Sigfox	Administrateur	x	x	-	-	-
Holding incubatrice Telecom et mobile *	Administrateur	x	x	-	-	-
Holding incubatrice Internet *	Administrateur	x	x	-	-	-
Holding incubatrice Logiciel *	Administrateur	x	x	-	-	-
Sogetrel SAS	Membre du Comité de Surveillance	-	-	x	x	x

18.3.2 Pour la Filiale **KEYYO Clever Network** :

La société Magelio Capital a été nommé président de Keyyo Clever Networks le 2 janvier 2018. Elle a perçu à ce titre une rémunération de 5.550 euros hors taxes mensuels pour ses fonctions. Suite à la prise de participation du groupe Bouygues Telecom, la société Magelio Capital a démissionné de ses fonctions le 18 janvier 2019 et a été remplacé par Monsieur Philippe Houdouin.

Monsieur Jean-Marie Labeyrie a été nommé Directeur Général de Keyyo Clever Network le 02/01/2018, il perçoit à ce titre une rémunération mensuelle de 12.500€.

18.4 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (Article 621-18-2 du code monétaire et financier et article 223-26 du règlement général de l'AMF)

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisés par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont liées :

Noms	Date	Nature de l'opération	Quantité	Prix unitaire
MAGELIO CAPITAL	18/01/19	Vente	389 325	34,00 €
PHILIPPE HOUDOUIN	18/01/19	Vente	11 500	34,00 €
H.I.F.I.C	18/01/19	Vente	18 000	34,00 €
SILVERE BAUDOUIN	18/01/19	Vente	84 178	34,00 €
CHRISTOPHE SOLLET	18/01/19	Vente	28 163	34,00 €
ADVEST SAS	18/01/19	Vente	68 000	34,00 €
MICHEL PICOT	18/01/19	Vente	4 550	34,00 €

18.5 Conventions règlementées

3 conventions règlementées ont été mise en œuvre entre Keyyo et Keyyo Clever Networks en 2018 :

- Une convention de prestation de fonctions supports (Comptabilité, Recouvrement, Paie et Ressources humaines), Keyyo refacture à ce titre 54K€ par an à Clever Networks pour la tenue des comptes et le support quotidien RH et comptable.
- Une convention d'apporteur d'affaires pour la distribution vente indirecte des offres Keyyo par Clever Networks, Clever networks est rémunéré sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.
- Une convention de distribution des services Keyyo par Clever Networks en marque blanche a également été signée en 2018. Dans le cadre de cette convention, Clever Networks opère les services clients finaux directement en utilisant toute l'interface outil de Keyyo. Clever Networks réalise sur ces dossiers une marge de distribution.

18.6 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2018 et des utilisations faites (L225-100 du code de commerce)

Conformément à l'article L225-100 alinéa 7 du code commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et accordées au Conseil d'administration est joint au présent rapport.

Date de l'Assemblée- Objet et montant autorisé – Conditions et modalités d'émission –	Date de la mise en œuvre par le Conseil d'administration	Catégories de bénéficiaires	Montant utilisé : nombre d'actions créées/en période d'acquisition et ou attribuées définitivement	Montant restant à utiliser (nominal, nombre d'actions ou actions de performance)
<p>AGM 7 juin 2018 – 14^{ème} résolution</p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue d'augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital</p> <p>Plafond d'attribution : 650.000 euros Echéance : 7 août 2020</p>	Non mise en œuvre	Actionnaire	Non utilisée	Néant
<p>AGM 7 juin 2018 – 15^{ème} résolution</p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital</p> <p>Plafond d'attribution : 650.000 euros Echéance : 7 août 2020</p>	Non mise en œuvre	Actionnaire	Non utilisée	Néant
<p>AGM 7 juin 2018 – 16^{ème} résolution</p> <p>Autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés)</p> <p>Plafond d'attribution : 55 000 actions Echéance : 7 août 2021</p>	Conseil d'administration du 18/06/2018	Mandataires sociaux et membres du personnel	17 750 attribuées le 2 juillet 2018 en cours d'acquisition définitive	37 250

19 – Résultats Sociaux des 5 derniers exercices :

Nature des Indications / Périodes	31/12/18	31/12/17	31/12/16	31/12/15	31/12/14
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	627 200	627 200	691 200	691 200	760 000
b) Nombre d'actions émises	1 960 000	1 960 000	2 160 000	2 160 000	2 375 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	26 981 392	23 699 944	24 049 399	23 411 802	21 763 770
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	3 094 932	3 360 990	2 942 344	2 983 331	1 974 394
c) Impôt sur les bénéfices	56 752	69 784	27 734	43 413	-117 594
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements et provisions	3 038 180	3 291 206	2 914 610	2 939 918	2 091 988
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1 535 421	1 990 323	1 885 121	1 687 324	1 238 362
f) montant des bénéfices distribués	716 745	627 109	686 700	587 592	
g) Participation des salariés	0	29 154	0	24 926	
III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,55	1,68	1,35	1,36	0,88
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,783	1,015	0,873	0,781	0,521
c) Dividende versé à chaque action	0,40	0,35	0,35	0,30	0,00
IV - Informations Relatives au Salariés					
a) Nombre de salariés	139	117	99	102	94
b) Montant de la masse salariale	5 407 830	4 462 332	4 506 327	4 045 812	3 729 775
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 595 856	1 920 953	1 916 613	1 811 008	1 696 838

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration